

Municipalité de Caplan
MRC de Bonaventure
Province de Québec

AVIS PUBLIC

D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 211-2013 « PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 022-07-219 à la séance du 4 juillet 2022, du projet de Règlement numéro 312-2022 modifiant le Plan d'urbanisme de la municipalité de Caplan, tiendra une assemblée publique de consultation le 1^{er} août 2022, à compter de 20 heures, à la salle Multifonctionnelle de Caplan ce, en conformité de la Loi;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2020-06-.4 de la municipalité de Caplan par le plan numéro AF-2021-06-.04 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Caplan » conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Caplan aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la municipalité de Caplan à l'adresse suivante : www.municipalitecaplan.com. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante : reception@municipalitecaplan.com ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante : 17, boul. Perron Est à Caplan (Qc) G0C 1H0.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 1^{er} août 2022, à compter de 20 heures, à la salle Multifonctionnelle de Caplan`

Donné à Caplan, ce 7 juillet 2022.



Céline Leblanc Méthot
Greffière-trésorière adjointe